

Cour de France.fr / Représentation et festivités / Cérémonies & représentation / Etudes modernes / Henri III au Parlement de Paris : contribution à l'histoire des lits de justice

Sylvie Daubresse

Henri III au Parlement de Paris : contribution à l'histoire des lits de justice

Article. Source : Bibliothèque de l'école des chartes

Daubresse, Sylvie, "Henri III au parlement de Paris : contribution à l'histoire des lits de justice", dans Bibliothèque de l'école des chartes, 2001, tome 159, livraison 2, p, 579-607.

Extrait de l'article

Les relations entre le parlement de Paris et le pouvoir royal sont marquées par des va-et-vient constants d'hommes qui se transportent du Parlement à la cour, et de la cour au Parlement, de lettres et de billets, de lectures et de prises de parole, de regards et de mots. Le moment le plus spectaculaire de ce dialogue permanent est le lit de justice, lorsque le souverain se déplace en personne à la grand-chambre du Parlement. Le roi parle en premier, le plus souvent brièvement, puis donne la parole au chancelier, qui expose la situation et précise la volonté royale. Le premier président répond par un discours, puis lecture est donnée du texte royal à enregistrer. Le premier avocat du roi prononce ensuite sa harangue. Le chancelier recueille à voix basse les avis, en suivant un ordre protocolaire que les souverains modifièrent à plusieurs reprises. Il en rend compte au roi, et celui-ci, ou le chancelier en son nom, prononce la décision royale.

[Lire la suite \(Persée\)](#)